



Contrôle des habitants
Bureau des étrangers
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale
1510 Moudon
Tél. 021 905 88 56
Email : controle.habitants@moudon.ch

Horaires d'ouverture :
Lundi : Fermé (sur R.-V.) 13h30 – 16h30
Mardi : 08h30 – 11h30 13h30 – 16h30
Mercredi : 08h30 – 11h30 13h30 – 16h30
Jeudi : 08h30 – 11h30 13h30 – 18h15
Vendredi : 08h30 – 11h30 Fermé (sur R.-V.)

Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

Identité du logeur

A compléter lisiblement par le logeur SVP

Madame Monsieur

Prénom(s) et nom(s)

Domicile du logeur (rue et N°)

NPA et localité

N° tél. N° tél. portable :

E-mail

atteste que la (les) personne(s) mentionnée(s) ci-après réside(nt) de manière effective dans le logement ci-dessous:

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s) :

Rue et no

NPA et localité

Etage : Nombre de pièces : si connu, n° EWID :

L'hébergement est-il **gratuit** ou, au contraire, **payant** ?

Personne(s) hébergée(s)

Nom et prénom	Né(e) le	A emménagé le :	N° tél. (fixe ou mobile)
.....
.....
.....
.....

Date : Moudon, le

Signature **du logeur** : *Signature du conjoint :

***Si le bail à loyer est au nom des époux, la signature des deux conjoints est requise.**

Annexes : Copie du bail à loyer
Copie de la pièce d'identité